

Nouméa, le 26 AOUT 2016

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et des
Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Le Directeur

à

Directeur de la SCIATA
BP 39
98860 Koné

Objet : épandage des effluents de l'élevage de porcs sis au Mont-Mou, commune de Païta

Monsieur le directeur,

Depuis le mois d'avril 2016, mes services sont régulièrement sollicités par des habitants du lotissement Nétéa, ou leurs représentants, situé au sud-est de votre installation, pour des nuisances olfactives décrites comme des odeurs de lisiers.

Après investigations, il est probable que ces nuisances soient générées par l'exploitation de votre élevage de porcs et de ~~des~~ parcelles d'épandage notamment lors de conditions météorologiques défavorables (ex : vent de nord, nord-ouest).

Par ailleurs, l'inspection des installations classées a soulevé, dans son compte rendu d'inspection en date du 14 mars 2016, un dépassement du volume de lisier épandu sur les parcelles disponibles pour l'année 2015. Ainsi, la surface épandable disponible apparaît insuffisante au regard du volume de lisier produit par votre installation.

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir me préciser dans un délai d'un mois, les actions qui seront mises en œuvre à court et moyen termes afin de :

- limiter les nuisances olfactives perçues par les habitants du lotissement Nétéa ;
- respecter les prescriptions techniques de votre arrêté d'autorisation ainsi que le plan d'épandage que vous avez transmis le 15 juillet 2013 et complété le 26 février 2015.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que l'inspection des installations classées reste dans l'attente de vos éléments de réponse concernant le compte rendu d'inspection susmentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

copie : DDR